

Séance du 12 avril 2018

L'an deux mille dix-huit et le douze avril, à vingt heures trente, l'assemblée communale s'est réunie au lieu habituel des séances sous la présidence de Laurent Miquel, Maire.

Présents : M.M. Billon, Claustres, Esteve, Hewison, Justaut, Martin-Houssart, Muet, Souloumiac, Sylvestre

Absente excusée : M. Béchu a donné pouvoir à M. Justaut

Secrétaire de Séance : Nathalie Souloumiac

Ordre du Jour : Vote des taux d'imposition, Vote BP 2018, Délibération : SITPA, Délibération : mise en place d'une sirène d'alerte, Commissions, Questions diverses.

1. Vote Budget Primitif 2018

Après délibération, il est décidé de ne pas augmenter les taux communaux 2018 à l'unanimité :

Taxe d'Habitation : 12.98 %

Taxe foncière bâtie : 14.78 %

Taxe foncière non bâtie : 65.83 % pour un produit fiscal attendu de 93 287 €.

Budget communal

	Dépenses	Recettes
Crédits de Fonctionnement votés	337 737.19 €	215 736.00 €
Résultat de fonctionnement reporté		89 594.19 €
Total section fonctionnement	337 737.19 €	337 737.19 €
Crédits d'investissement votés	91 181.90 €	186 376.99 €
Restes à réaliser reportés	58 325.88 €	16 827.00 €
Solde d'exécution reporté	53 696.21 €	
Total section d'investissement	203 203.99 €	203 203.99 €

Quelques détails sur l'investissement :

- Effacement réseau EDF : + 6300.00 €
- PLU : + 26 629.90 €
- Rénovation école : + 10 000.00 €
- Informatique école : 3200.00 €
- Rénovation du foyer rural : 30 000.00 €

➤

- Le budget est voté à l'unanimité.

➤

➤ **Délibération : SITPA**

Le SITPA a été dissous et il reste une dernière délibération à prendre. La balance de trésorerie du 19 septembre 2017 fait apparaître un excédent de trésorerie d'un montant de : 76 615,94€ et il convient d'effectuer la répartition.

Il convient par ailleurs de rappeler que le SITPA :

- ne possède pas de personnel territorial ;

- ne possède aucun bien meuble ou immeuble acquis ou mis à disposition par les communes membres ;
- n'a pas d'emprunt en cours ;

Au vu de ces éléments, il apparaît que seul l'excédent de trésorerie sus-évoqué doit faire l'objet d'une répartition.

À cet effet, il convient de rappeler qu'aux termes d'une convention d'assistance, conclue le 27 mars 1995 avec le SITPA et complétée par une convention signée le 9 janvier 1996 et modifiée par l'avenant du 28 mai 2003, le Département de la Haute-Garonne a mis à la disposition du syndicat un ensemble de moyens financiers, matériels et en personnels pour l'exercice de ses compétences statutaires. L'article 4 de cette convention précise que :

« Dans le cas de résiliation de la convention ou dissolution du Syndicat Intercommunal de Transport de Personnes Âgées, l'excédent des recettes sur les dépenses sera reversé au Conseil Général (Budget Annexe des Transports) au moment de la clôture des comptes ». Accord à l'unanimité.

Mise en place d'une sirène d'alerte

La déclaration préalable est revenue acceptée par les services des Bâtiments de France.

La préfecture nous a indiqué que la mise en place de l'antenne n'était pas obligatoire.

Plusieurs points sont évoqués :

1.

- Il s'agit d'un moyen intéressant pour alerter la population en cas d'événements exceptionnels
- Un boîtier, émetteur d'ondes de façon permanente, serait positionné à côté du bureau de la secrétaire
- Pour revoir l'installation, il faudrait refaire une étude payante via la préfecture.

Il est convenu de faire venir un électricien pour discuter de la mise en place, la discussion à plus tard.

Commissions

- Nommage des rues : Décision est prise de faire une numérotation des maisons en métrique.
- Commission Urbanisme : Réunion du PLU du 11/04/2018
4 scénarii sont proposés quant au développement de la commune :
Le scénario Terres du Lauragais nous semble réaliste en terme de nombre de maisons à implanter à l'hectare sur les zones constructibles.
L'étude montre la nécessité d'ouvrir 2,4 hectares à la construction à horizon 2030.
Les zones potentielles restent à définir.
Nous avons également évoqué l'éventuelle construction de logements sociaux.

Après discussion, des précisions seront demandées au cabinet d'études Paysages : est-il possible de prévoir des tranches d'ouverture à la construction sur une même zone ?

- Réunion Plan Climat Air Energie Territorial : N Hewison et G Martin-Houssart représentant la commune ont apporté le projet de voie douce pour aller du village au Canal du Midi. Les projets qui seront sélectionnés seront subventionnés.
- SPEHA : les tarifs sont à la baisse.
Consommation : le m³ passe de 1.42 € HT à 1.38 € HT
Abonnement : le prix passe de 82.68 € HT à 57 € HT
- Terres du Lauragais : Ordures ménagères
Le prix de la redevance augmente à 110 €.

En 2019, la communauté des communes statuera sur la taxe ou la redevance ordures ménagères sur l'ensemble du territoire. La taxe OM est basée sur un % de la valeur locative des locaux (foncier bâti) et ne tient pas compte du nombre d'habitants

➤ **Questions diverses**

- Fibre optique : l'abri bus doit être enlevé afin de permettre l'implantation de l'armoire à fibre optique.
- Un bout de terrain derrière l'abri-bus à LEGUILLE est en cours d'achat pour mettre les conteneurs des ordures ménagères.

La séance est levée à 23h45.